

Ministère de la Santé

Allongement de l'intervalle entre les deux doses

19 mars 2021 (mise à jour le 23 avril 2021)

Sur la base de nouvelles preuves de la protection robuste fournie par la première dose des vaccins contre la COVID-19 actuellement autorisés au Canada, le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) recommande que, dans le contexte de l'offre limitée de vaccins contre la COVID-19, les autorités compétentes maximisent le nombre de personnes recevant la première dose de vaccin en portant jusqu'à quatre mois l'intervalle pour la deuxième dose de vaccin contre la COVID-19.

L'Ontario a accepté et a commencé à suivre les recommandations du CCNI le 10 mars 2021, avec quelques exceptions limitées. Le présent document expose les raisons de l'adoption de la recommandation du CCNI pour la plupart des groupes et explique la raison d'être d'un petit nombre d'exceptions.

Plus de personnes protégées

L'allongement de l'intervalle entre les doses de vaccin jusqu'à quatre mois permettra à l'Ontario d'accélérer rapidement le déploiement du vaccin et de maximiser le nombre de personnes recevant la première dose. Il est prouvé que cela signifie une réduction des infections, des maladies symptomatiques, des hospitalisations et des admissions aux soins intensifs. Cela représente beaucoup moins de maladies et beaucoup de vies sauvées.

Pour chaque millier de personnes qui recevraient une seconde dose ce printemps (ne bénéficiant que de gains marginaux en matière de protection contre les maladies graves), il y a 1 000 personnes dont la protection passera de 0 à plus de 70 % grâce à la prolongation de l'intervalle entre les doses.

Cette approche permet de maximiser le nombre de personnes protégées dans le délai le plus court possible. En protégeant plus de personnes, nous nous rapprochons d'une communauté saine où nous pouvons passer du temps avec nos proches et ouvrir nos entreprises. En fonction de l'approvisionnement prévu en vaccins à ARNm, une approche de dosage à intervalle prolongé pourrait permettre au Canada de vacciner 80 % de la population âgée de 16 ans et plus d'ici la fin du mois de juin ([CCNI](#)).

Une seule dose assure une bonne protection

La première dose des vaccins contre la COVID-19 disponibles en Ontario offre une protection substantielle dans les 2 à 3 semaines suivant la vaccination contre la maladie symptomatique et la maladie grave de la COVID-19 et la mort. La plupart des provinces ont également adopté la recommandation du CCNI d'allonger l'intervalle entre les doses. Pour formuler sa recommandation, le CCNI a pris en compte plusieurs facteurs, notamment :

- Examen des études scientifiques récentes sur l'efficacité et l'efficience des vaccins contre la COVID-19
- Efficacité réelle démontrée par un niveau élevé et durable de protection
- Principes immunologiques et science des vaccins
- Les données de modélisation de l'Agence de la santé publique du Canada qui a examiné différentes stratégies pour prévenir le plus grand nombre de maladies symptomatiques, d'hospitalisations et de décès

Les données issues des essais cliniques et les données sur l'efficacité dans le monde réel ont montré que les personnes reçoivent une très bonne protection avec une seule dose de vaccin. Les données d'un essai clinique d'AstraZeneca indiquent que le fait de retarder la seconde dose d'au moins 12 semaines n'entraîne une meilleure efficacité contre la maladie symptomatique que lorsque l'intervalle entre les doses est plus court ([CCNI](#)). L'expérience acquise avec d'autres vaccins multidoses montre que le report des intervalles entre les doses n'entraîne pas de réduction de la protection ou de la durabilité de la réponse immunitaire.

Plan pour protéger les personnes à risque élevé

Il existe des populations particulières dont le risque est si élevé et qui vivent en communauté avec d'autres adultes vulnérables à haut risque qu'elles ont besoin de l'augmentation marginale de la protection offerte par l'administration plus rapide de la seconde dose. Ces groupes peuvent également vivre dans des communautés qui sont incroyablement difficiles à atteindre. Leurs situations comportent un risque si élevé que ces gains marginaux comptent.

Les résidents des foyers de soins de longue durée, des maisons de retraite, des pavillons de soins pour aînés, des établissements avec services d'assistance, des membres des Premières Nations vivant dans des réserves et les collectivités des Premières Nations éloignées et isolées, continueront à recevoir une seconde dose aux intervalles décrits dans les monographies des produits.

Le groupe consultatif clinique sur les vaccins de la province a fourni des conseils sur les exceptions médicales à l'intervalle prolongé entre les doses ([Recommandations du Groupe consultatif des cliniciens pour la vaccination \(GCCV\) concernant les exceptions aux intervalles prolongés entre les doses des vaccins contre la COVID-19](#)). Le groupe continuera d'examiner les données disponibles et de fournir des recommandations sur les intervalles entre les doses pour les populations dont la capacité à développer une réponse immunitaire au vaccin contre la COVID-19 peut être compromise en raison de leur état de santé.

Plan de suivi et d'évaluation

Des plans sont en place pour s'assurer que le prolongement de l'intervalle entre les deux doses reste le bon choix et celui qui aura le plus de répercussions sur la protection de la population contre la COVID-19. L'efficacité vaccinale de la première dose sera suivie de près et la décision de retarder la deuxième dose sera évaluée en permanence sur la base des données de surveillance et d'efficacité et des plans d'études après la mise en œuvre. L'efficacité contre les variants préoccupants sera également suivie de près. Le Canada a obtenu suffisamment de vaccins pour qu'une deuxième dose soit disponible pour chaque adulte qui souhaite être vacciné, afin de terminer la série de vaccins.